



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 26 novembre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-1384

**AUTORISER LA REMISE DE LA RETENUE SPÉCIALE AU MONTANT DE 10 000 \$ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, LOT 8, RELIÉS AU PROGRAMME PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CE-2010-965 du 16 juin 2010, adjugeait un contrat à la firme Les Excavations Gilbert Théoret inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, lot 8, sur les rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île et Élizabeth-Bruyère, le tout relié au Programme PRECO;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue spéciale au montant de 10 000 \$ a été appliquée par la Ville de Gatineau en raison des corrections à apporter au pavage lors de l'acceptation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Gilbert Théoret inc. a complété, de façon satisfaisante, les corrections au pavage au 31 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Gilbert Théoret inc. confirme à la Ville, par sa correspondance du 12 août 2014, d'effectuer la remise de cette retenue spéciale directement à l'entrepreneur Construction DJL inc., lequel entrepreneur agissait à titre de sous-traitant pour le pavage :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser à l'entrepreneur Construction DJL inc., la somme de 10 000 \$ représentant la retenue spéciale en raison de la finalité des ouvrages de pavage dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, lot 8, reliés au programme PRECO, contrat 09-112, et ce, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des infrastructures.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE          | MONTANT   | DESCRIPTION         |
|----------------|-----------|---------------------|
| 05-13181-62533 | 10 000 \$ | Retenue sur contrat |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

Monsieur le conseiller Maxime Tremblay prend son siège.

CE-2014-1385

**ÉLIMINATION DES POINTS DE DÉPÔT DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DES SECTEURS DE BUCKINGHAM, DE MASSON-ANGERS ET DU CENTRE SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouvel écocentre de l'Aéroparc qui dessert les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers accepte les produits électroniques;

**CONSIDÉRANT QUE** des commerces situés dans ces secteurs acceptent maintenant les produits électroniques gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le centre sportif, les installations ne sont pas adéquates à la réception, à la manutention et au stockage des produits électroniques et que les opérations manuelles ne font pas partie de la description de tâches des préposés et ne sont pas en règle avec les normes de santé et sécurité au travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'élimination des points de dépôt de produits électroniques des secteurs de Buckingham, de Masson-Angers et du centre sportif.

Adoptée

CE-2014-1386

**SOUSSION 2014 SP 243 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX POUR LA PÉRIODE HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la fourniture de béton bitumineux d'hiver, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 9 octobre 2014, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

|                                |                                |                     |
|--------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| 0 à 1000 tonnes métriques :    | 218,45 \$/tonne métrique       | incluant les taxes; |
| 1001 à 1500 tonnes métriques : | 212,70 \$/tonne métrique       | incluant les taxes; |
| 1501 à 2000 tonnes métriques : | 195,46 \$/tonne métrique       | incluant les taxes; |
| 2000 à 2500 tonnes métriques : | 178,21 \$/tonne métrique       | incluant les taxes; |
| 0 à 100 tonnes métriques :     | 431,16 \$ (samedi et dimanche) | incluant les taxes. |

Le contrat sera valide du 5 décembre 2014 jusqu'à l'ouverture des usines prévue vers le 15 mai 2015. Les prix unitaires seront fixes pour la durée du contrat.

Le béton bitumineux sera acheté selon les besoins et les fonds à cette fin et seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02 31210 625 - Rues pavées - Asphalte.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1387

**SOUSSION 2014 SP 223 - LOCATION ET ENTRETIEN DE SALOPETTES ET DE DIVERS ITEMS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Canadian Linen and Uniform Service / Fournisseur de programme de location d'uniforme, 1695, chemin Russell, Ottawa, Ontario, K1G 0N1, pour la location et l'entretien de salopettes et de divers items, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 99 303,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 octobre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec possibilité de renouveler pour une période additionnelle de deux années.

Après la première année, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2015 à 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-495 - Ateliers mécaniques - Nettoyage et buanderie, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1388**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-41 AU MONTANT DE 134 320,03 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 OCTOBRE 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-41 au montant de 134 320,03 \$ pour la période du 19 au 25 octobre 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1389**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - 13 288,24 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 420 365,28 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 - 15 044,60 \$ ET LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 227 740,30 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 40 et la liste des embauches numéro 42 :

| <b>Numéro des listes</b>         | <b>Descriptions</b>              | <b>Montants</b> | <b>Périodes</b>       |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 42               | Pièces de comptes à payer        | 13 288,24 \$    | 3 au 7 novembre 2014  |
| Liste PD numéro 44               | Pièces de comptes à payer        | 420 365,28 \$   | 3 au 7 novembre 2014  |
| Liste des réquisitions numéro 40 | Pièces de comptes à payer        | 15 044,60 \$    | 3 au 7 novembre 2014  |
| Liste des embauches numéro 42    | Embauche de personnel temporaire | 227 740,30 \$   | 27 au 31 octobre 2014 |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1390**     **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE INTER-SECTION - 1232, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre Inter-Section a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières de l'organisme Centre Inter-Section pour une partie de l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest.

Adoptée

**CE-2014-1391**     **DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - STATIONNEMENT SAINT-ANTOINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, un stationnement municipal sera refait;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services de Gatineau et le Service des infrastructures désirent désigner le stationnement situé au coin de la rue Saint-Antoine et de la ruelle du Como;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie a analysé, à sa réunion du 25 septembre 2014, la proposition de désigner le stationnement « Stationnement Saint-Antoine »;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a jugé valide le nom « Stationnement Saint-Antoine » pour désigner le stationnement situé au coin de la rue Saint-Antoine et de la ruelle du Como :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation « Stationnement Saint-Antoine » pour désigner le stationnement situé au coin de la rue Saint-Antoine et de la ruelle du Como.

Adoptée

**CE-2014-1392**     **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS - FÊTE DE NOËL - 20 DÉCEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Philippe Dufour, 85, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W6, à titre de subvention pour la fête de Noël qui aura lieu le 20 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION  |
|--------------|---------|--|
| 02-79937-972 | 100 \$  | Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Sainte-Raymond<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1393**      **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU - SAISON 2014-2015 DES VOYAGEURS BANTAM A - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau inc., 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour la saison 2014-2015 de l'équipe de hockey Les Voyageurs de Gatineau de niveau bantam A.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79945-972 | 100 \$         | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1394**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 - VENIR EN AIDE AUX PLUS DÉMUNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 10114, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour aider les démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79946-972 | 200 \$         | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1395**      **SUBVENTION DE 275 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES HAUTES-PLAINES - BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Hautes-Plaines, à l'attention de monsieur Clément Robitaille, 9, rue de la Marelle, Gatineau, Québec, J8Z 2T6, à titre de subvention pour une bibliothèque itinérante.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79936-972 | 275 \$         | Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1396**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR LA LIÈVRE DE GATINEAU - FESTIPUCE 2015 - 20 AU 22 FÉVRIER 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur la Lièvre de Gatineau, C. P. 2937, succursale de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce 2015 du 20 au 22 février 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79947-972 | 500 \$         | Marc Carrière - De Masson-Angers<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1397**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE LA FRATERNITÉ DU SECTEUR FOURNIER - FÊTE DE NOËL - 20 DÉCEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de la fraternité du secteur Fournier, à l'attention de madame Audette LeBel, 16, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79938-972 | 500 \$         | Denise Laferrière - De Hull-Wright<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1398**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - BÉNÉVOLES POUR LE DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DE GATINEAU DU 28 NOVEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, C. P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour le repas des bénévoles du défilé du père Noël qui aura lieu le vendredi 28 novembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                      |
|--------------|----------------|---|
| 02-79932-972 | 500 \$         | Mike Duggan - De Lucerne<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1399**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 14<sup>E</sup> TÉLÉTHON ANNUEL - 7 DÉCEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur André Varin, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le 14<sup>e</sup> téléthon qui se tiendra le 7 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79947-972 | 500 \$         | Marc Carrière - De Masson-Angers<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1400**      **SUBVENTION DE 550 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL JEAN XXIII - GUIGNOLÉE 2014 - 29 NOVEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Conférence Saint-Vincent de Paul Jean XXIII, à l'attention de monsieur Pierre Ménard, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, à titre de subvention pour la guignolée du 29 novembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 02-79944-972 | 50 \$          | Sylvie Goneau - De Bellevue<br>- Aménagement - Subventions                    |
| 02-79943-972 | 250 \$         | Daniel Champagne - Du Versant<br>- Aménagement - Subventions                  |
| 02-79942-972 | 100 \$         | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-<br>l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79941-972 | 150 \$         | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau<br>- Aménagement - Subventions             |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1401**      **SUBVENTION DE 600 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - 5<sup>E</sup> ÉDITION DE SECONDAIRE EN SPECTACLE - 21 MARS 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de madame Kathleen Cryans, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour la 5<sup>e</sup> édition de la finale locale du concours Secondaire en spectacle qui se tiendra le 21 mars 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-79947-972 | 600 \$  | Marc Carrière - De Masson-Angers<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1402

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 202 756,97 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN 70 - SECTEUR DE LA RUE PAPINEAU, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CE-2013-1075 du 26 juin 2013, adjugeait un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc. pour la réfection des services municipaux du bassin 70, secteur de la rue Papineau, phases 1 et 2, pour un montant total 2 481 850,35 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, en vertu de la délégation de pouvoir numéro 119840 du 13 janvier 2014, approuvait plusieurs avenants pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 67 712,22 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la délégation de pouvoir numéro 119895 du 13 janvier 2014, la Ville de Gatineau approuvait un avenant pour des travaux supplémentaires d'un montant de 4 442,89 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau vertu de la délégation de pouvoir numéro 120572 du 29 janvier 2014, approuvait plusieurs avenants pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 13 249,93 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, en vertu de la délégation de pouvoir numéro 123985 du 2 juillet 2014, approuvait un avenant pour des travaux supplémentaires d'un montant de 4 110,36 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Constructions CJRB inc. a déposé de nouvelles demandes de coûts supplémentaires pour des travaux additionnels réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Les Constructions CJRB inc. et recommande le montant de 113 241,57 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le règlement de délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 119840 d'un montant de 67 712,22 \$ incluant les taxes, 119895 d'un montant de 4 442,89 \$ incluant les taxes, 120572 d'un montant de 13 249,93 \$ incluant les taxes et 123985 d'un montant de 4 110,36 \$ incluant les taxes;

- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant supplémentaire de 113 241,57 \$ incluant les taxes à la firme Les Constructions CJRB inc. pour la réfection des services municipaux du bassin 70, secteur de la rue Papineau, phases 1 et 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 202 756,97 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 2 684 607,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30695-011-00735 | 14 314,36 \$ | Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier<br>- TECQ - Rues Papineau et Kent<br>- Bassin 70, phase 1 |
| 06-30698-002-00736 | 45 228,31 \$ | Travaux de réseaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - TECQ<br>- Bassin 70 - Rue Papineau, phase 1<br>- Égouts    |
| 06-30698-003-00737 | 41 423,68 \$ | Travaux de réseaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - TECQ - Bassin 70<br>- Rue Papineau, phase 1 - Aqueduc      |
| 06-30709-005-00738 | 1 180,75 \$  | Travaux d'aménagement et d'embellissement des rues du centre-ville - Rue Papineau  |
| 04-13493           | 4 924,62 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 6 169,85 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1403

**SOUSSION 2014 SP 213 - PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - RUE DES MONTAGNAIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc, 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le prolongement d'une conduite d'aqueduc sur la rue des Montagnais, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 616 231,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 octobre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30744-001-00739 | 97 483,91 \$  | Conduite d'aqueduc - Rue des Montagnais - Aqueduc  |
| 18-14002-006-00740 | 458 374,33 \$ | Taxes dédiées 2014 - Réfection d'infrastructures - Réfection de pavage<br>- Rues locales |
| 04-13493           | 26 798,50 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 33 574,77 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1404\*

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 4 473 030 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - (4132327 CANADA INC.) - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie 4132327 Canada inc. est propriétaire du lot 4 473 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2006-839 du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2013-211 du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-138 du 9 février 2010 et sa résolution numéro CM-2010-664 du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir de gré à gré tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mêmes résolutions mandataient le Service du greffe à procéder aux actes découlant des ententes de gré à gré, en plus d'autoriser la signature de ces actes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2011-420 du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec le propriétaire, dont le détail est décrit dans le tableau suivant :

| Propriétaire au rôle d'évaluation | Matricule    | ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ | LOTS SUD | SUP. SUD (m <sup>2</sup> ) | LOTS NORD | SUP. NORD (m <sup>2</sup> ) | Montants     |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------|----------|----------------------------|-----------|-----------------------------|--------------|
| Acquisition : 4132327 Canada inc. | 6836-88-0659 | 0, rue Saint-Louis      |          |                            | 4 473 030 | 3 743,20                    | 31 779,77 \$ |

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 5 950,70 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé à 4132327 Canada inc.; ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 25 829,07 \$ (31 779,77 \$ - 5 950,70 \$) plus les taxes applicables. Ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement comme des servitudes existantes ainsi que des réclamations par les parties expropriées non anticipées, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts, dont les représentants de la Ville et la firme d'évaluateurs agréés, Paris, Ladouceur & Associés inc., mandatée aux dossiers;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce montant, s'ajouteront les frais d'experts de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxé, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006 et son amendement, un montant de 25 829,07 \$ (31 779,77 \$ - 5 950,70 \$) plus les taxes applicables pour l'acquisition du lot 4 473 030, un montant de 5 950,70 \$ ayant déjà été versé à 4132327 Canada inc. et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006 et son amendement, les montants requis pour le paiement des frais d'experts, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 4 473 030, sur présentation des pièces justificatives, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 4 473 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30363-001-79035 | 25 829,07 \$ | Tronçon de la rue Jacques-Cartier<br>- Acquisition de terrains |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-1405

**SOUSSION 2014 SP 193 - LOCATION DE QUATRE BALAIS MÉCANIQUES DE RUES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Joe Johnson Equipment inc., 8620, rue Jarry, Anjou, Québec, H1K 1X7, pour la location de trois balais mécaniques de rues sans opérateur, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 475 996,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 septembre 2014, cette dernière ayant déposée la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2015 à 2017, les montants nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-515 - Balayage et arrosage - Location de machinerie et véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1406**      **REJET DE SOUMISSION 2014 SP 179 - FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE PHOTOS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 juin 2014, un appel d'offres public pour la fourniture et l'implantation d'un système de gestion de photos;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'elle s'avère non conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 179.

Adoptée

**CE-2014-1407**      **SUBVENTION DE 100 \$ - FIBROSE KYSTIQUE QUÉBEC - LEVÉE DE FONDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fibrose kystique Québec, à l'attention de monsieur Mario Gagnon, École du Boisé, 231, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L9, à titre de subvention pour une levée de fonds pour la Fibrose kystique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 02-79948-972 | 100 \$         | Martin Lajeunesse - De Buckingham<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1408**      **SUBVENTION DE 150 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 58 - DÉJEUNER-BÉNÉFICE POUR LES PLUS DÉMUNIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb, Filiale 58, à l'attention de monsieur Vincent Prud'Homme, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour aider les démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-79941-972 | 100 \$  | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau<br>- Aménagement - Subventions   |
| 02-79946-972 | 50 \$   | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1409**      **SUBVENTION DE 2 750 \$ - AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 750 \$ à l'ordre de l'Agence de bassin versant des 7, à l'attention de madame Geneviève Michon, 733, boulevard Saint-Joseph, bureau 430, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, à titre de subvention pour le projet Diagnostic du ruisseau des Fées, phase 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT  | DESCRIPTION   |
|--------------|----------|---|
| 02-79934-972 | 2 750 \$ | Maxime Tremblay - Du Plateau<br>- Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1410**      **SUBVENTION DE 750 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - FÊTE DE NOËL AU MARCHÉ PUBLIC NOTRE-DAME - 6 DÉCEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ au Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour une fête de Noël le 6 décembre 2014 au Marché public Notre-Dame.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT | DESCRIPTION   |
|--------------|---------|---|
| 02-79946-972 | 100 \$  | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche<br>- Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 500 \$  | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp<br>- Aménagement - Subventions   |
| 02-79944-972 | 50 \$   | Sylvie Goneau - De Bellevue<br>- Aménagement - Subventions          |
| 02-79941-972 | 100 \$  | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau<br>- Aménagement - Subventions   |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 novembre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1411**      **CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur, assujéti au mode rétrospectif, doit faire parvenir annuellement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une attestation indiquant la limite des coûts qu'il supportera pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., le Service des finances et le Service des ressources humaines recommandent de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire minimum annuel assurable, soit 69 500 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2015.

Le directeur du Service des ressources humaines ou le chef de la Section santé et sécurité est autorisé à signer le document nécessaire pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

**CE-2014-1126D1**      **CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION D'ÉCRITURE À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2014-1004 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF LE 27 AOÛT 2014**

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il a corrigé une erreur d'écriture à la résolution numéro CE-2014-1004 à la page 13399 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 27 août 2014, et ce, afin de remplacer, à la deuxième ligne, deuxième colonne du tableau, le chiffre « 500 \$ » par le chiffre « 50 \$ ».

Article 92.1

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif